

Retour sur le webinaire « De l'engagement sociétal à la mesure d'impact social : comment passer de l'intention à l'action ? »

20 mai 2021

Au cours du webinaire, les participants ont pu poser leurs questions aux intervenants. Voici leurs réponses :

« Quelle évaluation des coûts pour les démarches de labellisation de l'engagement sociétal ? »

Les démarches de labellisation sont variables en fonction des labels et de la taille de l'entreprise.

Labels généralistes :

Label Lucie : de 3 000€ à 20 000€ par an pendant 3 ans (durée de validité du Label)

Score RSE : 1000€ par an (notation via une plateforme internet)

Démarches de labellisation ESS :

Plateforme ESSPratiques : 500€ la première année puis 150€/an (à noter qu'ESSPratiques peut s'adapter à plusieurs référentiels utilisés dans l'ESS - mais ESSPratiques ne délivre pas de label)

Identité visuelle OSE : Gratuit

« Pour mener la démarche RSE/RSO, un Dispositif Local d'Accompagnement peut-il être envisagé ? »

Le DLA peut prendre en charge une démarche d'amélioration continue et de RSE d'une organisation de l'ESS. Par contre, il ne prendra pas en charge un audit de labellisation.

« Quelle est la différence entre la démarche RSE mise en place par l'ADAPEI 44 et les pratiques d'audit qu'elles soient décidées par la structure ou commanditées par des financeurs ? »

Les dirigeants qui mettent en place une démarche RSE/RSO au sein de leur structure sont véritablement impliqués. C'est une démarche volontariste qui associe toutes les parties prenantes.

« Quelle a été le niveau d'adhésion des parties prenantes dans la mise en place de la démarche RSE au sein de l'ADAPEI 44 ? »

L'ensemble des salariés ont été sensibilisés à la démarche RSE, certains d'entre eux ont été formés pour participer à la 1ère évaluation interne RSE.

Les familles : sensibilisation à la démarche RSE et participation à la rédaction du projet associatif qui comprend le volet sur la démarche RSE (les salariés participent également à l'écriture du projet associatif)

Les personnes accompagnées : sensibilisation régulière adaptée dans chacun des établissements et des services (notamment sur les thématiques de l'environnement mais également de la gouvernance)

Nos financeurs (ARS/Conseil Départemental) : inscription de la démarche RSE dans nos CPOM (Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et de Moyens)

Nos fournisseurs/prestataires : signature de charte d'éco-responsabilités avec nos prestataires de la restauration, inscription de critères RSE lors d'appels d'offre, mise en place d'une démarche d'achats responsables

« Y a-t-il eu une nécessité de vulgariser la mise en place de la démarche pour les personnes accompagnées par la structure ? »

Oui, une « traduction » leur a été faite. Les personnes en situation de handicap ont participé dès 2012 à la démarche et il y a eu des ateliers de sensibilisation qui ont été mis en place.

« Est-ce que les salariés permanents ont bénéficié d'une formation par rapport à cette démarche ? »

Oui, elle a été financée par les OPCO. Les responsables qui ont fait le choix de devenir ambassadeurs de la démarche ont été formés par l'organisme Quendya et ont ensuite partagé leur apprentissage aux salariés.